

Partie 10.3

Certification multiples espèces

RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE	
10.3	Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces	Obligatoire, le cas échéant
	REGISTRES	
R-2	Registre d'incidents	
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
	FICHE DE RENSEIGNEMENTS	
F-8	<i>La toxoplasmose</i>	–

PARTIE 10.3

CERTIFICATION MULTIPLES ESPÈCES

EXIGENCES

1. Si vous gardez des chats dans les bâtiments, les mesures suivantes doivent être mises en place :
 - a. Les membres du personnel devront recevoir une formation sur les risques supplémentaires associés à la présence de chats dans les bâtiments et sur la mise en œuvre de bonnes pratiques de production qui aideront à atténuer le risque de toxoplasmose.
 - b. Les chats doivent être vaccinés contre la rage.
 - c. Seuls les chats matures et ceux qui sont castrés/stérilisés doivent être admis dans les bâtiments ou dans la section de la moulange à la ferme.
 - d. Les chariots d'aliments et les mangeoires doivent être recouverts.
 - e. Il doit y avoir une litière accessible aux chats seulement (et aux humains), et gardée propre.
2. Il doit y avoir des mesures pour vous assurer que les animaux sauvages ne puissent pas entrer dans les bâtiments et la section moulange à la ferme.
3. Dans le cas des bovins, des autres ruminants, des chevaux et des autres espèces non aviaires :
 - a. Ces espèces doivent être placées dans des parcs distincts, séparées des porcs et
 - b. Une POS doit être mise en œuvre adéquatement et doit comprendre la façon dont le système de gestion du fumier atténuera le risque de contamination croisée avec d'autres agents pathogènes provenant de l'exposition aux matières fécales des autres espèces.
4. Dans le cas de la volaille et des autres espèces aviaires :
 - a. Ces espèces ne doivent pas être logées dans les mêmes chambres que les porcs et
 - b. Une POS doit être mise en œuvre adéquatement et doit comprendre la manière dont les systèmes de ventilation et de gestion du fumier atténueront le risque de contamination croisée avec d'autres agents pathogènes.

JUSTIFICATION

a. *La toxoplasmose*

- i. La toxoplasmose est l'une des plus importantes maladies parasitaires chez les humains dans les pays développés, tant par sa fréquence que par ses conséquences sur le plan de la santé
- ii. La présence de chats reste la principale raison qui fait qu'encore aujourd'hui la toxoplasmose est associée à l'élevage de porcs dans un environnement fermé. Il est cru que le foyer d'infection le plus fréquent pour les porcs est le contact direct avec des fèces de chat qui contiennent « les œufs » du parasite. La littérature scientifique rapporte aussi que les porcs issus de parcs d'engraissement extérieurs sont à risque de contracter la toxoplasmose (Wallander et coll., 2016).
- iii. Ce parasite pose un plus grand risque chez les personnes qui ont un système immunitaire affaibli et chez les femmes enceintes qui y sont exposées pour la première fois.

b. Animaux domestiques et sauvages

- i. Les chiens et les chats peuvent être des porteurs infectés de microorganismes nuisibles aux humains (p. ex., les salmonelles) et des vecteurs physiques d'agents pathogènes pour les porcs (p. ex., la gastroentérite transmissible (GET) et le virus de la diarrhée épidémique porcine (DEP)).
- ii. D'autres animaux biongulés (p. ex., les bovins) peuvent être porteurs de maladies animales exotiques et de microorganismes, tel le *E.coli* O157:H7 qui ne sont pas retrouvées habituellement chez les porcs.
- iii. Les animaux sauvages et les oiseaux domestiques tels la volaille peuvent également transmettre des agents pathogènes aux porcs.

ORIENTATION

a. Multiples espèces

- i. De manière générale, les porcs élevés dans des exploitations fermées et bien entretenues présentent un faible taux de contamination par des agents pathogènes (sauf *Salmonella* et *Yersinia enterocolitica*) qui ont des répercussions graves sur la santé humaine telles que le *E. coli* O157:H7 (et autres variantes de *E.coli* producteur de toxine Shiga), *Campylobacter jejuni* et *Listeria monocytogenes*.
- ii. Par exemple, la bactérie responsable de la « maladie du hamburger » (bœuf), l'*E. coli* O157:H7 se retrouve presque exclusivement chez les bovins et les autres ruminants au Canada. La bactérie est très rarement associée au porc et, lorsqu'elle l'a été, c'est surtout en raison du contact entre les porcs et les bovins vivants ou les fèces de bovins.
- iii. *Campylobacter jejuni*, très commun chez la volaille et les bovins, constitue un autre exemple de bactérie d'origine alimentaire qui a des répercussions importantes sur la santé humaine.
- iv. Le fait d'élever des espèces animales multiples dans une même exploitation, comme la volaille et les porcs, soulève des préoccupations réelles quant à l'émergence possible de nouvelles souches épidémiques d'influenza. Les nouvelles souches épidémiques de l'influenza chez l'humain naissent habituellement lorsque des élevages de porcs sont à proximité des élevages de volaille et que les humains ont des contacts fréquents avec ces animaux. Bien que les répercussions sur la salubrité des aliments soient minimales, la possibilité qu'une nouvelle souche pandémique se manifeste ne peut être ignorée.
- v. Des mesures devraient être mises en œuvre pour minimiser les déplacements des employés et/ou des visiteurs entre les sections du bâtiment où sont gardées différentes espèces animales.

b. Toxoplasma

- i. Bien que certains considèrent les chats utiles au contrôle des rongeurs, les chats et les rongeurs portent souvent les mêmes microorganismes. Ainsi, lorsque les chats ingèrent les rongeurs, ils courent le risque de devenir séropositifs et d'excréter encore plus de parasites dans l'environnement.
- ii. Les chats sont les hôtes définitifs du *Toxoplasma* et peuvent excréter des parasites dans leurs fèces, contaminant ainsi des porcs qui, autrement, seraient exempts de ce parasite.
- iii. Les chats peuvent être porteurs de plusieurs microorganismes potentiellement dangereux pour les humains, comme *Salmonella* et *Toxoplasma*, sans pour autant afficher aucun signe clinique.
- iv. Les salmonelloses et les toxoplasmoses peuvent toutes deux être transmises aux humains, soit par le contact direct avec les fèces (les employés) ou par la viande (les consommateurs).
- v. Même si la plupart des gens qui contractent cette maladie ne présentent aucun symptôme, une grande proportion des personnes atteintes de la maladie présenteront des signes cliniques allant de symptômes d'influenza jusqu'à la perte de la vue, et même la mortalité infantile lorsque la mère contracte la maladie lors de la grossesse.
- vi. Consultez la fiche de renseignements F-8 La toxoplasmose pour en savoir davantage.

QUESTIONNAIRE D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q10.3.1	<p>Si des chats sont gardés dans les bâtiments ou sur le site, vérifiez que les mesures suivantes ont été mises en place :</p> <p>a. Les membres du personnel ont reçu une formation sur les risques supplémentaires associés à la présence de chats dans les bâtiments ou sur le site et sur la mise en oeuvre de bonnes pratiques de production qui aident à atténuer le risque de toxoplasmose.</p> <p>b. Les chats (faisant partie de la population du site) sont vaccinés contre la rage et il y a un certificat de vaccination qui l'atteste.</p> <p>c. Seuls les chats matures et ceux qui sont castrés/stérilisés (faisant partie de la population du site) sont admis dans les bâtiments et dans la section moulange à la ferme. Il y a des preuves que les chats ont été castrés ou stérilisés (facture, certificat)</p> <p>d. Les chariots d'aliments et les mangeoires sont recouverts.</p> <p>e. Il y a une litière, accessible aux chats seulement (et aux humains) et gardée propre.</p>	<p>Validations complète et partielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ R-B : Registre de formation ➤ Observations (validation complète seulement) ➤ Factures, vérification du certificat ➤ Entrevues 			
	Est-ce que les mesures suivantes ont été mises en place si des chats sont gardés dans les bâtiments ou sur le site:				
	a. Est-ce que les membres du personnel ont reçu une formation sur les risques supplémentaires associés à la présence de chats dans les bâtiments ou sur le site et sur la mise en oeuvre de bonnes pratiques de production qui aident à atténuer le risque de toxoplasmose?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce que les chats ont été vaccinés contre la rage?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Est-ce que seulement les chats matures et ceux qui sont castrés/stérilisés sont admis dans les bâtiments et dans la section moulange à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d. Est-ce que les chariots d'aliments et les mangeoires sont recouverts?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e. Est-ce qu'il y a une litière, accessible aux chats seulement (et aux humains) et gardée propre?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q10.3.2	Vérifiez qu'il y a des mesures pour s'assurer que les animaux sauvages ne puissent pas entrer dans les bâtiments et la section moulange à la ferme. Exemples : a. portes; b. clôtures dans les portes; c. fenêtres recouvertes de clôture de fils de fer ou de moustiquaires.	Validations complète et partielle : ➤ Observations (validation complète seulement) ➤ Entrevues			
	Est-ce que des mesures pour s'assurer que les animaux sauvages ne puissent pas entrer dans les bâtiments et la section moulange à la ferme ont été mises en place?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q10.3.3	S'il y a des bovins, d'autres ruminants, des chevaux et d'autres espèces non aviaires gardées dans le même bâtiment, vérifiez que : a. Ces espèces sont placées dans des parcs distincts, séparés des porcs et b. Une POS Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces (POS 10.3) a été mise en oeuvre et comprend la manière dont le système de gestion du fumier atténuera le risque de contamination croisée avec d'autres agents pathogènes provenant de l'exposition aux matières fécales des autres espèces. Types de mesures en place : a. Vérifiez qu'il y a un système de gestion du fumier en place pour chaque espèce animale. b. Décrivez comment vous faites pour éviter que les fèces des autres espèces ne contaminent pas les parcs où les porcs sont logés.	Validations complète et partielle : ➤ POS 10.3 : Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces ➤ Observations (validation complète seulement) ➤ Entrevues (pour la question 10.3.3 b)			
	Dans le cas des bovins, des autres ruminants, des chevaux et des autres espèces non aviaires :				
	a. Est-ce que les bovins, les autres ruminants, les chevaux et les autres espèces non aviaires sont logés dans des parcs séparés des porcs?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. Est-ce qu'une POS Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces (POS 10.3) a été mise en oeuvre adéquatement et comprend la manière dont le système de gestion du fumier atténuera le risque de contamination croisée avec d'autres agents pathogènes?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q10.3.4	<p>Si la volaille et d'autres espèces aviaires sont gardées dans le même bâtiment, vérifiez que :</p> <p>a. La volaille et les autres espèces aviaires sont logées dans une chambre séparée des porcs, et</p> <p>b. Une POS Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces (POS 10.3) est mise en oeuvre adéquatement et comprend la manière dont les systèmes de ventilation et de gestion du fumier atténueront le risque de contamination croisée avec d'autres agents pathogènes.</p> <p>Types de mesures en place :</p> <p>a. Chaque espèce a un système de ventilation indépendant.</p> <p>b. Il y a un système de gestion du fumier en place pour chaque espèce animale.</p>	<p>Validations complète et partielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ POS 10.3 : Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces ➤ Observations (validation complète seulement) ➤ Entrevues (pour la question 10.3.4 b) 			
	<p>Dans le cas de la volaille et des autres espèces aviaires :</p>				
	<p>a. Est-ce que la volaille et les autres espèces aviaires sont logées dans une chambre séparée des porcs?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>b. Est-ce qu'une POS Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces (POS 10.3) a été mise en oeuvre adéquatement et comprend la manière dont les systèmes de ventilation et de gestion du fumier atténueront le risque de contamination croisée avec d'autres agents pathogènes?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée.



EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

CONFORME

- Le site suit toutes les mesures appropriées lorsqu'il y a des chats dans les bâtiments.
- Il y a une POS Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces (POS 10.3) en place si le site garde d'autres espèces dans les mêmes bâtiments.

NON-CONFORMITÉ MINEURE

- Sans objet.

NON-CONFORMITÉ MAJEURE **Échéancier : 60 jours**

- Le site ne suit pas toutes les mesures appropriées pour garder les chats dans les bâtiments.
- Il y a d'autres espèces gardées dans les mêmes bâtiments, mais il n'y a pas de POS Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces (POS 10.3) en place.